



Focus sur le 11 octobre 2026 : Journée internationale des droits des filles *

Partout dans le monde, les filles sont les plus confrontées aux violations de leurs droits fondamentaux et sont chaque jour, victimes d'inégalités, d'exclusion et d'abus. Déscolarisation, mutilations génitales, esclavage moderne ou encore mariage forcé sont autant de discrimination et de violences qui les empêchent de sortir de la pauvreté et de devenir des femmes libres et autonomes.

Un peu d'histoire...

En septembre 1995, à l'occasion de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, les représentant(e)s de 189 gouvernements et plus de 30 000 activistes du monde entier ont adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, texte emblématique de la lutte pour l'égalité de genre et l'émancipation des femmes. Ce texte est également le premier à mettre en avant l'importance du respect des droits des filles.

Dans le but d'inscrire véritablement et durablement le combat pour les droits des filles dans les consciences collectives, Plan International a réussi à obtenir auprès de l'ONU – Organisation des Nations Unies, la création de la Journée internationale des droits des filles, qui a lieu chaque 11 octobre. Depuis 2012, cette journée est dédiée aux filles et au respect de leurs droits. Cette journée a, depuis sa création, une très faible visibilité en France et dans le monde, contrairement à la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars ainsi que la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre.

L'invisibilisation de cette journée est révélatrice du manque de considération accordée aux droits des mineures. Pourtant, les violences à l'encontre des filles persistent, et les inégalités entre les filles et les garçons se perpétuent à l'âge adulte entre les femmes et les hommes.

L'égalité filles-garçons :

Sensibiliser les enfants, les parents et les responsables sur l'égalité filles-garçons permet de construire des sociétés qui protègent les filles et les femmes des inégalités et des violences. En effet, un garçon qui respecte dès l'enfance les droits des filles, sera un homme qui respectera les droits des femmes. C'est la raison pour laquelle, Plan International rappelle que l'éducation et l'implication des garçons aux côtés des filles sont essentielles pour lutter contre les violences de genre.

Rappel juridique :

L'article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) défend la lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des enfants et engage les États à respecter les droits qui y sont listés « *sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant* ».

**Le statut de fille* n'existe pas en droit international mais, pour l'UNICEF il désigne la position d'un être humain de sexe ou de genre féminin qui n'est pas adulte, ainsi que son lien de filiation en tant qu'enfant par rapport à ses parents.

Le saviez-vous ?

1 fille sur 5

dans le monde a été mariée avant l'âge de 18 ans.

200 millions

de filles et de femmes en vie aujourd'hui ont subi des mutilations génitales dans 30 pays.

50 %

des grossesses ne sont pas désirées par les femmes et les filles dans le monde.

En France, 1 fille sur 10

déclare avoir subi une forme d'insulte ou de harcèlement dans l'espace public. Elles subissent surtout davantage de discriminations liées à la tenue vestimentaire qui concerne globalement 19 % des 15/18 ans

En France, 45 % des filles de 6 à 18 ans

considèrent qu'elles ont moins de droits que les garçons contre 30 % des garçons qui pensent le contraire. Cette perception se renforce à la préadolescence pour atteindre 65 % chez les filles à 17 ans.

Sources :

[La Journée internationale des droits des filles - ONG Plan International France](#)
[Rapport annuel 2025 | UNICEF, pour chaque enfant](#)
[Inégalités filles-garçons : des maux en tous genres | UNICEF France](#)
[Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#)